

Programme
De formation
Instructeur ESR
Classe 5

SOMMAIRE DE COURS



AQTr
L'expertise en transport

*Guide du futur instructeur ESR
Programme d'éducation
à la sécurité routière
2013-01
v. 2015-12-07*

La profession d'instructeur dans une école de conduite

En quoi consiste le travail d'instructeur dans une école de conduite reconnue?

Le travail d'un instructeur dans une école de conduite reconnue consiste à enseigner en classe les modules théoriques du Programme d'éducation à la sécurité routière de la SAAQ aux élèves de ses écoles de conduite. Ce Programme comprend 12 modules théoriques. Chaque module permet à l'élève d'acquérir des compétences visées par le cours de conduite.

Étant donné que tous les modules sont documentés, l'instructeur est tenu de faire la diffusion du contenu de chaque module. L'enseignement se fait en classe, dans les locaux de l'école de conduite avec un groupe d'élèves. Le module a une durée de 2 heures incluant la pause.

Quel est le profil de base que doit posséder un instructeur?

- Désirer devenir une référence du point de vue de ses connaissances de la conduite automobile au sein de l'équipe de l'école de conduite;
- Avoir des habiletés en communication, être à l'aise devant un groupe, autonome et professionnel.
- Être à l'aise avec les outils de diffusion informatique tels que PowerPoint (suggéré).

Quelles sont les exigences des employeurs?

- Être autonome et débrouillard;
- Être minutieux et ordonné;
- Être ponctuel;
- Être professionnel;
- Être dynamique et bon communicateur.

Quels sont les horaires de travail d'un instructeur dans une école de conduite?

L'horaire de travail d'un instructeur dépend en grande partie des besoins de l'école de conduite. Étant donné que la majorité de la clientèle des écoles de conduite est composée de jeunes de 16 à 19 ans étant encore aux études, c'est souvent à partir de 16 h que les écoles offrent les modules théoriques. L'instructeur est aussi sollicité les fins de semaine. Certains instructeurs peuvent occuper deux postes au sein de l'école de conduite : moniteur et instructeur.

Quels sont les préalables pour devenir instructeur dans une école de conduite?

- Être parrainé par une école de conduite reconnue;
- Avoir (et maintenir) un dossier de conduite acceptable;
- Agir à titre de moniteur certifié depuis au moins 1 an. Un moniteur qui détient un diplôme d'études collégiales ou supérieures peut également accéder à la formation instructeur ESR classe 5 en ayant accumulé au minimum 600 heures de travail comme moniteur dans une école de conduite reconnue.

Quelle formation est exigée pour être instructeur ESR dans une école de conduite reconnue?

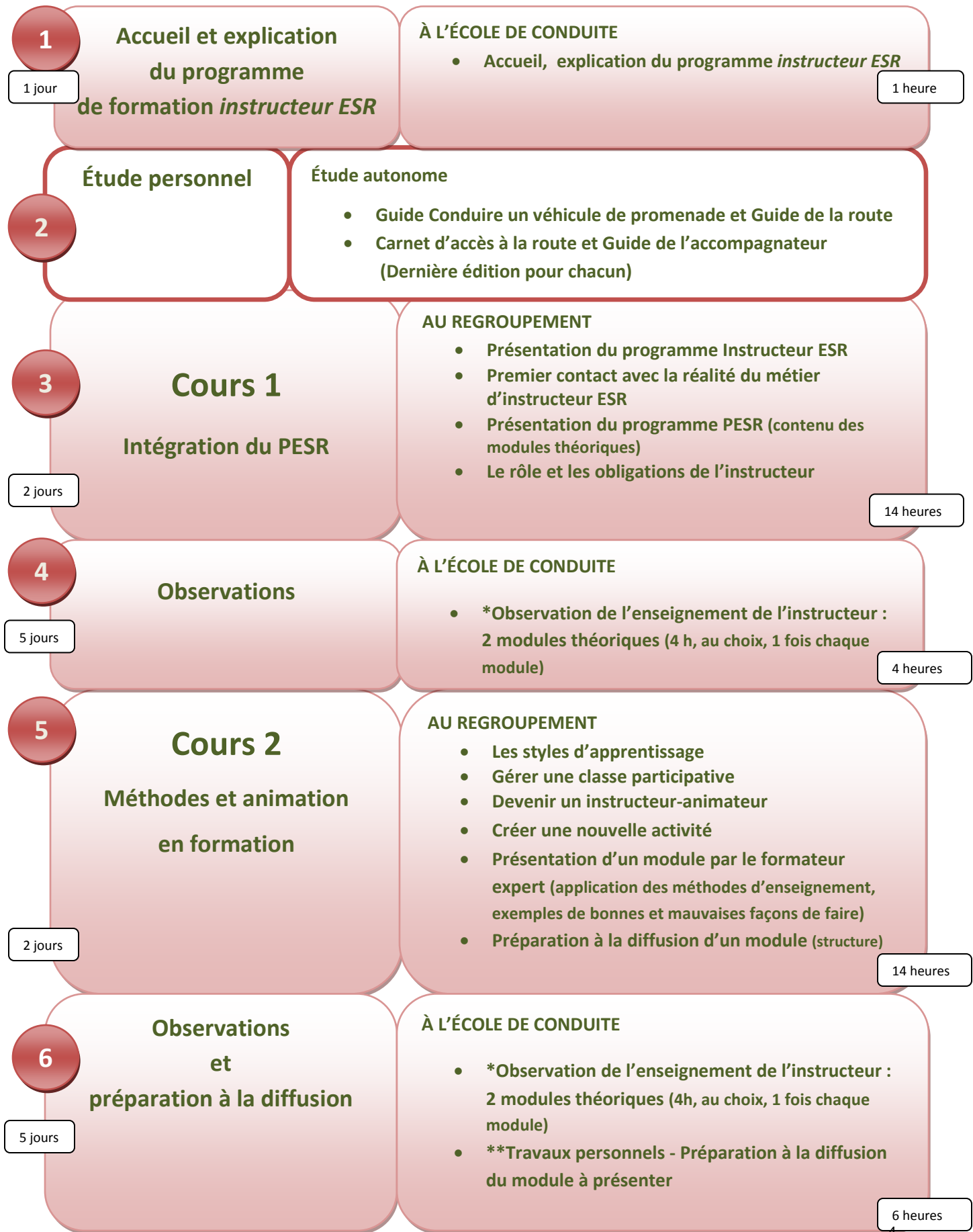
Pour enseigner le nouveau *Programme d'éducation à la sécurité routière* en tant qu'instructeur dans une école de conduite reconnue, le moniteur certifié doit, par le biais de l'école de conduite qui le parraine, s'inscrire à la **formation instructeur ESR classe 5**. Une fois la formation complétée avec succès et l'évaluation réussie, le futur instructeur recevra une carte de compétences délivrée par l'AQTr et l'école de conduite pourra dès lors utiliser ses services comme instructeur.

Comment est structuré le programme de formation?

Le programme de formation est structuré de façon à alterner la théorie donnée en classe et l'observation des modules effectuée à l'école de conduite parrainant le futur instructeur. Cette partie sera suivie d'une période pendant laquelle le futur instructeur enseignera les modules et sera supervisé par le tuteur de l'école de conduite le parrainant.

Quelle est la durée du programme de formation?

Le futur instructeur pourra compléter son programme de formation en 7 semaines minimum.



7

Cours 3

Diffusion d'un module

3 jours

AU REGROUPEMENT

- Présentation d'un module
- Rétroaction par le groupe observateur
- Évaluation formative

21 heures

8

Examen théorique final

1 jour

PAR L'AQTR

- Examen théorique final (note de passage : 75 %)

1,5 heure

9

Enseignement sous supervision du tuteur

21 jours

À L'ÉCOLE DE CONDUITE

- *Observation de 8 modules théoriques (16 h, au choix, 1 fois chaque module)
- **Travaux personnels - Préparation à la diffusion des modules (22 h)
- ***Enseignement sous supervision du tuteur (24 h) dont 1 fois chaque module

62 heures

10

Évaluation de l'enseignement d'un module théorique

1 jour

À L'ÉCOLE DE CONDUITE, PAR L'AQTR

- Évaluation sommative de l'enseignement d'un module théorique (note de passage : 75 %)

2 h heures

*24 h d'observation des modules théoriques

**24 h de travaux personnels sont nécessaires à la préparation de la diffusion des modules

***24 h d'enseignement sous supervision dont une fois chaque module théorique

Maximum de 8 futurs instructeurs par formation

• DURÉE TOTALE :
125,5 HEURES
(Minimum 7 semaines)

Conditions de réussite

Le futur instructeur doit avoir atteint la note de passage de 75 % à l'examen théorique et à l'évaluation pratique pour obtenir la carte d'instructeur et pouvoir ainsi diffuser sans supervision l'ensemble des modules théoriques du *Programme d'éducation à la sécurité routière*.

Période d'apprentissage personnel – examen théorique

L'examen théorique sert à vérifier votre niveau de connaissances et de compréhension de l'ensemble des contenus transmis dans le Programme de formation Instructeur ESR. D'une durée maximale d'une heure trente, il comporte des questions à choix multiples et à développement. Pour connaître les sections à étudier dans ce guide, référez-vous au *Guide préparatoire pour l'examen théorique*.

Évaluation pratique sommative par le mandataire

Cette évaluation sert à vérifier si vous avez acquis un niveau de compétences suffisant pour diffuser sans supervision l'ensemble des modules théoriques prévues dans le Programme d'éducation à la sécurité routière.

Un conseiller-évaluateur évaluera votre travail d'instructeur lors de la diffusion d'un module théorique en classe, à des élèves de l'école de conduite. Afin d'évaluer réellement vos compétences pour enseigner à des élèves, le conseiller-évaluateur ou un employé de l'école de conduite ne peut pas jouer le rôle de l'apprenant.

D'une durée de deux heures, cette évaluation portera sur votre enseignement d'un module théorique (excluant le module 5) et sera suivie d'une période de débriefing de 30 minutes par le conseiller-évaluateur du mandataire. Lors de cette période de débriefing, vous devrez présenter votre cahier d'exercices dûment rempli au conseiller-évaluateur.

En cas d'échec, le délai de reprise est d'un minimum de sept jours (faire parvenir à l'AQTr une demande de reprise de l'évaluation).

Guide préparatoire à l'examen théorique

À la fin de la formation, vous devez réussir un examen théorique. Pour bien se préparer à l'examen théorique, vous devez avoir au préalable complété la formation instructeur ESR classe 5. Consultez le *Guide du futur instructeur ESR 2013-1*.

Sections à étudier	
Cours 1 Intégration du PESR	<ul style="list-style-type: none">▪ Le rôle de l'instructeur – L'ensemble des fiches techniques▪ Présentation PowerPoint (p. 16 à 30)
Cours 2 Méthode et animation en formation	<ul style="list-style-type: none">▪ La génération C – Fiches techniques, p. 5 à 10▪ Les styles d'apprentissage – Fiches techniques, p. 12 à 14▪ Gérer une classe participative – Fiches techniques, p. 21 à 24▪ Devenir un instructeur-animateur – l'ensemble des fiches techniques
Boîte à outils	<ul style="list-style-type: none">▪ Règles pour l'application du dispositif de formation▪ Le dispositif de formation
PESR	<ul style="list-style-type: none">▪ L'ensemble des fiches techniques et présentations PowerPoint des modules 1, 4, 7, 9 et 12.